



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100542

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 8676
N/REF : 6/10/2024 0H30 C:025311 I:26523
V/REF : Contrat N°008676 du 06/07/2012

SDC 'Le Quartet'
C/O CESAR ET BRUTUS SYNDIC
57 PLACE DE LA REPUBLIQUE
69002 LYON

IMMEUBLE : LE QUARTET
2/4/6/6 BIS RUE E.DECORPS
104/106, RUE LEON BLUM
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 15 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°104/106 RUE LEON BLUM ET 4 RUE EMILE DECORPS -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. O. BLONDET

CONTROLE ET ENTRETIEN DU SURPRESSEUR (2 POMPES)

CONTROLE DES CONNECTEURS, DES VANNES, DU TABLEAU ELECTRIQUE ET DU
BON FONCTIONNEMENT DES POMPES

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2024

Prix de base du contrat : 98,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2012	Valeur : 109,4
	Mois de l'indice de révision	: 06/2024	Valeur : 140,3



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100542

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur	1/AN	121,52	121,52
TOTAL H.T.				121,52
T.V.A. a 10,00%				12,15
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>133,67</u>

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.